

## Procuration pour les biens



Ocskay Bence/Shutterstock.com

**Vous partez en voyage. Vous êtes victime d'un accident ou d'une maladie grave. Nommer une personne de confiance pour s'occuper de vos affaires pendant que vous en êtes incapable ou trop éloigné pour le faire peut éviter bien des malentendus. La procuration est le moyen idéal de prévoir à l'avance comment vos affaires seront gérées par cette personne.**

### **Qu'est-ce qu'une procuration pour les biens?**

C'est un document dans lequel vous nommez une personne pour s'occuper de vos biens, payer vos factures, faire vos impôts, gérer vos comptes bancaires et surveiller vos finances.

### **Pourquoi est-il important d'avoir une procuration pour les biens personnels?**

Elle vous protège dans l'éventualité où vous ne seriez plus capable de vous occuper de vos biens. Si une blessure ou une maladie vous rend incapable, une procuration vous assure que

### **Qui est le procureur?**

C'est la personne qui agit en votre nom et qui gère vos finances.

Aussi appelé  
« mandataire ».

**Être mentalement capable**

Pouvoir prendre des décisions informées et en comprendre les conséquences.

quelqu'un veillera à vos intérêts, et évite une situation éprouvante pour vos proches. La procuration garantit qu'une personne de confiance veillera sur vos biens et prendra des décisions en votre nom.

**Et si je n'ai pas de procuration?**

Si vous n'avez pas de procuration, une personne devra faire une demande à la cour afin d'être nommée en tant que gardien de vos biens. S'il n'y a personne, c'est le gouvernement qui se chargera de gérer vos biens.

**Quelles sont les conditions pour qu'une procuration soit valide?**

L'auteur de la procuration et le procureur doivent être mentalement capables et être âgés d'au moins 18 ans. Habituellement, la procuration doit être signée devant au moins un témoin.

**Consultez l'article complet sur CliquezJustice.ca :**

*Qu'est-ce qu'une procuration?*

<http://www.cliquezjustice.ca/information-juridique/qu-est-ce-qu-une-procuration>

**Aussi, sur le même sujet :**

*Procuration pour soins de santé : FAQ*

<http://www.cliquezjustice.ca/information-juridique/procuration-pour-soins-de-sante-faq>

*Rédiger une procuration pour soins de santé*

<http://www.cliquezjustice.ca/information-juridique/rediger-une-procuration-pour-soins-de-sante>



**IMPORTANT**

CliquezJustice.ca fournit de l'information juridique générale et non des avis ou conseils juridiques. Il est conseillé de consulter un avocat afin de connaître les règles qui s'appliquent à votre situation particulière.

